



Paris Taekwondo Académie
122, Rue du chemin vert 75011 Paris
(Téléphone : 06.62.49.18.96)
<http://www.paristaekwondo.com>
courriel: gfriess@paristaekwondo.com



1. Dossier d'inscriptions Saison 2010/2011

1)°Remplir la fiche d'inscription ci-jointe

2) °Le règlement de votre inscription, qui comprend l'assurance ou la licence sportive FFTDA et l'adhésion annuelle au Paris Taekwondo Académie

3) °Comme chaque saison nous proposons des facilités de paiement: pour le règlement de votre abonnement annuelle à savoir règlement en 3 fois. Dans ce cas, tout les chèques sont a déposer le jour de votre adhésion, ensuite l'échelonnement du règlement se fera sur les 3 premiers mois suivant votre adhésion.

4)Un certificat médical d'aptitude a la pratique du taekwondo (obligatoire)

5) Fiche d'utilisation du droit à l'image

Les membres d'une même famille bénéficient d'une
Réduction de 10% sur l'adhésion annuelle



Paris Taekwondo Académie
122, Rue du chemin vert 75011 Paris
(Téléphone : 06.62.49.18.96)
<http://www.paristaekwondo.com>
courriel: qfriess@paristaekwondo.com



2.

FICHE D'INSCRIPTION 2010/2011

PARIS TAEKWONDO ACADEMIE



Saison 2010/2011

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____

Adresse (le cas échéant celle des parents) : _____

Code Postal/Ville: _____

Tél : _____ Mobile : _____

Email : _____

10° KEUP	9° KEUP	8° KEUP	7° KEUP
6° KEUP	5° KEUP	4° KEUP	3° KEUP
2° KEUP	1° KEUP	1° DAN	2° DAN
3° DAN	4° DAN	5° DAN	6° DAN

Par la présente, je dégage le Paris Taekwondo Académie de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait de mon seul fait à l'intérieur du dojang. Je m'engage à ne pas utiliser les techniques qui me seront enseignés dans un but illégal, ainsi qu'à respecter le règlement intérieur du club sous peine de renvoi.
Par ailleurs, je suis informé(e) qu'une fois versées, les cotisations ne sont pas remboursables.

Fait à Paris, le _____

SIGNATURE précédée de la mention lu et approuvé
[le cas échéant celle des parents]



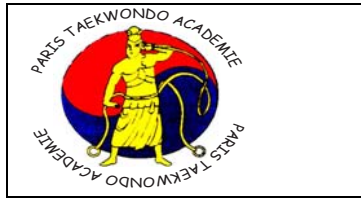
Paris Taekwondo Académie
 122, Rue du chemin vert 75011 Paris
 (Téléphone : 06.62.49.18.96)
<http://www.paristaekwondo.com>
 courriel: qfriess@paristaekwondo.com



3.

HORAIRES ET LIEUX DES COURS

DOJANG	JOURS	PUBLIC	METRO	ADRESSE
Ecole arts martiaux Traditionnel	Mardi 16h30 - 17h30	Adultes	Maubert - Mutualité	<i>34, rue de la montagne Ste Geneviève - 75005</i>
	Mercredi 14h30 - 15h30	Enfants		
	Jeudi 16h30 - 17h30	Adultes		
	Samedi 14h30 - 15h30	Enfants		
Collège Alain Fournier	Mardi 18h30 - 19h30 19h30 - 21h00	Ados Adultes Débutants	Voltaire	<i>87, rue Léon Frot 75011</i>
	Vendredi 20h30 - 21h45	Nunchaku coréen		
Gymnase de la cours des lions	Lundi 12h15 - 13h30 19h00 - 20h00 20h00 - 21h30	Adultes Ados Adultes	Richard Lenoir	<i>9, rue Alphonse Baudin 75011</i>
	Mercredi 10h - 11h00	Enfants		
	Jeudi 19h30 - 21h00	Adultes	St Sébastien Froissart	
	Vendredi 12h15 - 13h30	Adultes		
	Samedi 10h00 - 12h30	Adultes		
Gymnase Olivier de Serre	Samedi 16h00 - 18h00	Enfants Ados Adultes	Porte de Versailles	<i>99 ter rue Olivier de Serres 75015</i>
Gymnase Léo Lagrange	Mercredi 21h00 - 22h00	Ceintures Noires	Porte de Charenton	<i>68, blvd Poniatowski 75012</i>



Paris Taekwondo Académie
122, Rue du chemin vert 75011 Paris
(Téléphone : 06.62.49.18.96)
<http://www.paristaekwondo.com>
courriel: qfriess@paristaekwondo.com



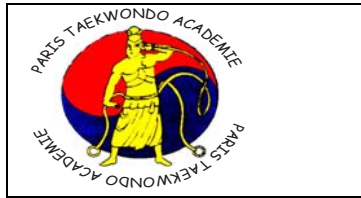
4.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le « dojang » (lieu d'entraînement) est un lieu de perfectionnement physique et spirituel. Chaque pratiquant, à l'entrée, pendant l'entraînement et à la sortie du dojang, se doit de respecter une conduite et un certain nombre de règles qui font partie intégrante de l'enseignement du Taekwondo.

Tout pratiquant doit intégrer ces principes, qui sont rappelés ci-dessous mais aussi les faire respecter.

- Un certificat médical attestant de l'aptitude physique du pratiquant doit être impérativement présenté au moment de l'inscription;
- Lorsqu'un pratiquant entre ou sort du dojang, il doit saluer respectueusement, par ordres : le corps enseignants, les pratiquants les plus gradés, puis l'ensemble des autres pratiquants;
- Le pratiquant doit faire preuve d'un certain respect auprès de l'enseignant, de tous les pratiquants du dojang, mais également à l'égard des tous les enseignants et les pratiquants d'arts martiaux;
- La tenue et l'hygiène d'un pratiquant doivent être toujours impeccables. La tenue le Dobok doit être propre et porter l'écusson du dojang au niveau de la poitrine gauche. Les bagues, lunettes et autres bijoux doivent avoir été enlevés avant d'entrer dans le dojang. Les ongles de mains et de pieds seront toujours soigneusement coupés très court pour éviter tout risque de blessure;
- Afin de ne pas déranger la conduite des cours, le pratiquant se doit d'être ponctuel. L'enseignant pourra refuser l'entrée du dojang à tout pratiquant se présentant en retard;
- La présence aux cours est l'un des éléments essentiels de la pratique du Taekwondo, le pratiquant est invité à faire preuve d'une assiduité constante et à informer l'enseignant de ses éventuelles absence;
- De manière générale et pour des raisons de sécurité, l'accès au dojang est réservé aux enseignants et aux pratiquants. Le public n'est pas admis pendant les cours;
- il est demandé au pratiquant de ne pas parler pendant les cours, sauf s'il y est invité, afin d'éviter tout risque de blessure due à une inattention ;
- La pratique du Taekwondo est guidée par les principes de patience, de persévérance (innaé), de courtoisie, de politesse (yéesui), de respect d'autrui, de maîtrise de soi (keukki) et de loyauté, et vise à encourager l'harmonie avec les autres;
- Les techniques enseignées dans le cadre du dojang ne doivent être ni utilisées, sauf cas exceptionnel (ex : légitime défense), ni divulguées en dehors du dojang ;
- Si un pratiquant venait à blesser un pratiquant ou tout autre personne dans ou en dehors du dojang, l'enseignant pourra l'exclure sur le champ du dojang ou de l'association ;
- Le corps enseignant veille au respect des règles de conduite et des principes édictés ci-dessus, et est en droit de refuser d'enseigner ou de continuer d'enseigner à tout pratiquant qui ne les respecterait pas ou dont le comportement serait contraire aux principes de la pratique du Taekwondo.



Paris Taekwondo Académie
122, Rue du chemin vert 75011 Paris
(Téléphone : 06.62.49.18.96)
<http://www.paristaekwondo.com>
courriel: qfriess@paristaekwondo.com



5.

UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

À l'occasion des cours de taekwondo dispensé par l'Association vous pouvez être filmé ou photographié et l'Association souhaite faire figurer photographies et films sur son site web. Les photographies peuvent également être publiées dans la presse française spécialisée.

Ces photographie(s) et ces films ne seront accompagnés d'aucune information susceptible de vous/votre enfant rendre identifiables, votre/son nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant la ou les photographie(s) ou le ou les films ne porteront pas atteinte à votre réputation/la réputation de votre enfant ou à votre/sa vie privée.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies et de ces films dans les conditions précisées ci-dessus, en nous signant et datant le présent document.

En cas de refus de votre part, la/les photographie(s) et le/les films vous représentant/représentant votre enfant sera/seront mise en ligne, publiée(s) mais votre/son visage sera rendu flou avec un logiciel de retouches d'images de manière à le rendre non identifiable.

Je soussigné(e) : Nom/Prénom _____

Adresse/code postal : _____

père / mère / tuteur de l'élève : _____

(RAYER LE PARAGRAPHE INUTILE)

- N'autorise pas la publication de photographie et/ou films me représentant sur le site www.paristaekwondo.com ou dans la presse française spécialisée pour ce qui est des seules photographies.

- Autorise la mise en ligne sur le site internet de l'Association Paris Taekwondo Académie accessible à l'adresse www.paristaekwondo.com des photographies et films sur lesquels j'apparais pris durant les cours de taekwondo auxquels je participe, ainsi que la publication des dites photographies dans la presse française spécialisée.

J'ai bien noté que je peux à tout moment demander à faire retirer les photographies et films mis en ligne sur le site internet de l'Association Paris Taekwondo Académie sur lesquels j'apparais, en m'adressant au président de l'association paris taekwondo académie ou le cas échéant au corps enseignants .

A _____, le _____

Signature de l'élève (et de son représentant légal le cas échéant)